



Communiqué de presse
Lundi 29 mai 2017

CONCOURS DES VILLES, VILLAGES ET MAISONS FLEURIS 2017 : Plus que quelques jours pour s'inscrire !

Pour participer au Concours départemental des Villes, Villages et Maisons Fleuris, les communes doivent s'inscrire auprès de Yonne Tourisme avant le 31 mai 2017.

Le concours comporte deux catégories :

1. **La catégorie des Villes et Villages Fleuris** qui récompense les collectivités ayant mené des actions en faveur de la qualité de vie et ayant créé un environnement accueillant pour les habitants comme pour les touristes.
2. **La catégorie des Maisons, Fermes et Commerces Fleuris** qui récompense les particuliers dont les embellissements sont visibles de la rue. **Pour participer à titre individuel, il faut demander à sa commune de s'inscrire auprès de Yonne Tourisme, avant le 31 mai** dernier délai, sachant qu'il n'y a pas, pour elle, d'obligation à fleurir les parties communales.

« En 2016, le jury a mis en place **une nouvelle organisation** du concours avec, notamment, **la sélection des fleurissements des particuliers sur photos**. Cette organisation est renouvelée en 2017 et permet à chaque municipalité inscrite au concours d'attendre les meilleures **conditions d'ensoleillement et la floraison optimale** pour immortaliser les fleurissements individuels et ainsi les **valoriser pleinement auprès du jury**. Yonne Tourisme mobilise, de nouveau, tous les amoureux du fleurissement pour les inciter à s'inscrire au Concours départemental des Villes, Villages et Maisons Fleuris. Comme chaque année, nous comptons sur la fidélité de ces passionnés qui font de l'Yonne un jardin magnifique. » déclare Jean-Baptiste LEMOYNE, président du jury départemental du fleurissement.

Le jury départemental, composé d'élus, de personnalités qualifiées, de professionnels du tourisme et de membres des sociétés horticoles de Sens et de l'Yonne, **visitera toutes les communes inscrites au concours, fleurissements particuliers inclus, entre le 20 et le 26 juillet 2017.**

Le règlement, la fiche d'inscription et les modalités de participation des particuliers au concours sont téléchargeables sur le site professionnel de Yonne Tourisme www.tourisme-yonne.com/pro rubrique « politique touristique du territoire ».

Contact presse : Stéphanie Wahl
ou Florence Dufer – Chargée du concours de Fleurissement
Agence de Développement Touristique de l'Yonne
1 – 2 quai de la République - 89000 Auxerre
Tél. 03 86 72 92 03 – Fax 03 86 72 92 09
presse@tourisme-yonne.com / www.tourisme-yonne.com